

PORTAGE SALARIAL



33000
salariés



300
entreprises

Le portage salarial, mais qu'est-ce que c'est ? C'est un statut qui permet à des professionnels **de créer ou d'exercer leur activité sans avoir besoin de créer leur entreprise ou d'adopter le statut d'autoentrepreneur.**

Les professionnels choisissant le portage salarial deviennent salariés de la société de portage qui, elle, remplit 2 missions :

- ✓ prendre en charge la gestion administrative et la paie du professionnel et répondre aux obligations sociales
- ✓ accompagner le développement du professionnel (de la phase amont au déploiement de l'activité)

Le portage salarial représente plus de 750 métiers qui se répartissent en 3 grands domaines :

- ✓ **Les prestations intellectuelles :**
conseil, audit, ingénierie, informatique, formation, coaching, audiovisuel, santé, etc.
- ✓ **Les prestations commerciales :**
vente, transactions immobilières, gestion, intermédiation, etc.
- ✓ **Les prestations artisanales**

Un secteur qui recrute

Ce contenu n'est pas disponible en PDF.